

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

8-C
GOURDON
04.97.23.35.65
contact@formation8-c.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Carte professionnelle taxi en cours de validité.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Remise à niveau des connaissances

Contenu et modalités d'organisation

La formation continue obligatoire prévue à l'article R.3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de voiture de transport avec chauffeur. Ce stage comporte quatorze heures de formation, pouvant être fractionnées en quatre périodes de trois heures trente au cours d'une période de deux mois maximum, et est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R.3120-9 du code des transports. La formation comporte trois modules d'approfondissement obligatoires : A - Droit du transport public particulier de personnes ; B - Réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur ; C - Sécurité routière. La formation comporte également un module d'approfondissement au choix : D - Anglais E - Gestion F - Développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication Organisme de Formation « 8-C » 1 Avenue Auguste VEROLA 06200 NICE Téléphone : +33 (0) 4.97.23.35.65 SITE INTERNET : www.formation8-c.fr Email : contact@formation8-c.fr Enregistrement à La DREETS n° 93060746906 Le référentiel des connaissances est celui figurant en annexe I de l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de voiture de transport avec chauffeur pour les modules A, B, C, D, E et F. Les modules d'approfondissement obligatoires A, B, C et le module d'approfondissement au choix D, E ou F sont traités chacun en trois heures trente.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00590941	du 01/01/2025 au 31/12/2026	Mérignac (33)	8-C		Non éligible	